Municipalité des Cèdres

AVIS IMPORTANT

INTERDICTION
de l'arrosage automatique et mécanique extérieur

Les Cèdres, le 29 mai 2023 - En raison des fortes séquences de consommation d'eau potable survenues au cours des derniers jours ainsi que l'absence de pluie à court terme, nous devons restreindre temporairement l'utilisation de l'eau potable extérieure.

En fait, cette surconsommation d'eau est également responsable de l'augmentation de la turbidité de l'eau et en affecte sa qualité et est également responsable de la diminution de nos réserves d'eau potable en matière de protection incendie.

Par mesure de prévention, nous devons imposer une **interdiction formelle d'utilisation de l'eau potable par l'arrosage automatique ou mécanique extérieur, jusqu'à nouvel ordre**. Les systèmes de gicleurs automatiques devront être fermés. Le lavage d'un stationnement et de son allée d'accès est défendu en tout temps.

Il est toujours possible d'arroser manuellement les potagers et fleurs.

Tous les permis d'arrosage de nouvelle pelouse déjà émis seront tolérés. Aucun autre permis ne sera émis d'ici la levée de cette interdiction.

Des patrouilleurs circuleront dans les rues afin de s'assurer que les citoyens respectent le mot d'ordre et sont en droit d'émettre des avis et même des constats d'infraction, s'il y a lieu.

Vous serez informés dès que cette interdiction sera levée au moyen d'un nouvel avis. Vous pouvez consulter la règlementation complète au http://www.ville.lescedres.qc.ca/fr/services-aux-citoyens/environnement/programme-deconomie-deau-potable

Merci de l'attention que vous porterez à cet avis.

SOURCE :
Chantal Tremblay
Agente aux relations avec le citoyen et aux communications
ctremblay@ville.lescedres.qc.ca